

Échelle 1

I. TITRE : SPÉCIALISTE EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION

II. SOMMAIRE DU CORPS D'EMPLOI (nature) :

Les emplois de spécialiste en sciences de l'éducation sont des emplois de professionnels qui comportent plus spécifiquement la mise en œuvre de différents travaux effectués en vue du développement de bonnes pratiques d'enseignement universitaire. Il conseille les étudiants et le personnel enseignant dans les divers moyens pédagogiques et didactiques. Il est responsable de la veille technologique reliée à son champ d'expertise.

III. TÂCHES ET RESPONSABILITÉS PRINCIPALES : (attributions caractéristiques)

1. Le spécialiste en sciences de l'éducation participe à l'élaboration de programmes d'études, à la conception et à la préparation des instruments d'évaluation de l'étudiant et à l'étude de l'adaptation de la qualité des activités de l'enseignement; il effectue des recherches sur l'emploi de la technologie éducative en pédagogie; il initie et produit des projets pédagogiques impliquant l'utilisation des médias.
2. Il prépare les étudiants à intervenir efficacement dans leur milieu de stage ou leur milieu de travail. Il conseille les étudiants dans l'exécution des travaux pratiques. Il collabore avec le personnel enseignant à l'évaluation des apprentissages et des travaux pratiques des étudiants et donne le feed-back approprié. Le cas échéant, il informe le personnel enseignant sur l'avancement des apprentissages.
3. Il fait de l'animation auprès des différentes instances concernées en vue de développer des stratégies d'implantation de l'innovation pédagogique; il examine et adapte, en fonction des exigences pédagogiques.
4. Il peut superviser du personnel de soutien, collaborer à son entraînement, répartir le travail, en vérifier l'exécution et, sur demande, donner son avis lors de la notation.
5. La liste ci-dessus comprend les tâches et responsabilités du corps d'emploi. Il ne s'agit pas d'une liste complète et détaillée des tâches et responsabilités susceptibles d'être effectuées par les professionnels dans le cadre de ce corps d'emploi.

IV. QUALIFICATIONS REQUISES :

1. Scolarité : Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié.
2. Expériences : Cinq années d'expérience pertinente.
3. Autres :

ou

1. Scolarité : Maîtrise dans un champ de spécialisation approprié.
2. Expériences : Trois années d'expérience pertinente.
3. Autres :

V. TITRES FONCTIONNELS ASSOCIÉS

- Conseiller pédagogique
- Orthopédagogue
- Spécialiste en soins cliniques